



L'Éducation nationale doit reconnaître l'offensive islamiste à l'école et y répondre fermement

L'école publique fait l'objet d'une nouvelle offensive politique planifiée et concertée, orchestrée par les réseaux islamistes, qui utilisent les adolescents pour attaquer frontalement la loi du 15 mars 2004 « encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics ».

Depuis cette rentrée scolaire, une épidémie de port de signes religieux (abayas ou qamis) et de tentatives de prières dans les locaux scolaires touche certains élèves. Elle est propagée par les réseaux sociaux et donne lieu à des « défis » ouvertement contraires au code de l'éducation, qui interdit « les comportements constitutifs de pressions sur les croyances des élèves ou de tentatives d'endoctrinement de ceux-ci » (...) « dans les écoles publiques et les établissements publics locaux d'enseignement, à leurs abords immédiats et pendant toute activité liée à l'enseignement. »

Les provocations se multiplient et les revendications religieuses prennent un caractère de plus en plus radical, à Nanterre, à Clermont-Ferrand et ailleurs. Dénoncée par les associations laïques dès 2015, cette offensive s'amplifie à l'heure où en Iran, par leur combat, les femmes et les hommes de ce pays font apparaître le caractère patriarcal, sexiste, intégriste du voilement des femmes.

Très récemment, deux notes officielles (Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation et Renseignements territoriaux), ont alerté les services de l'État sur cette « stratégie d'entrisme salafo-frériste » (du nom des principales tendances de l'islamisme) utilisant les réseaux sociaux pour manipuler les jeunes. Près de 20 ans après, le constat fait en 2003 par le rapport Stasi s'impose toujours : « Oui, des groupes extrémistes sont à l'œuvre dans notre pays pour tester la résistance de la République et pour pousser certains jeunes à rejeter la France et ses valeurs ».

L'école publique peine à préserver la neutralité de son territoire, lieu privilégié de l'émancipation et de la liberté de conscience. Les porteurs de vêtements religieux sont trop souvent autorisés par des autorités et des équipes éducatives débordées, défaillantes voire complices à pénétrer dans les établissements.

La commémoration de l'assassinat de Samuel Paty par un islamiste fanatique le 16 octobre 2020, donne une dimension particulièrement inquiétante à ce qui ne relève désormais plus de « l'esprit de contradiction propre à la jeunesse ». Cet attentat a montré qu'il peut régner, dans certains établissements scolaires, une atmosphère empoisonnée entretenue à bas bruit par l'islamisme, que les services de l'État n'ont su ni apprécier correctement, ni contrer.